

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Presly, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, suite à la convocation du Maire M. Nicolas MOREAU.

Date de convocation : 02/12/2024

PRESENTS : M. Nicolas MOREAU, M. Rodolphe MANDRA, M. Cyrille CLOZIER, M. Philippe LOHSE Mme Catherine ROQUES, Mme Sophie LE PELLEY DUMANOIR, Mme GRIVEL Christelle

ABSENTS : M. Sébastien BEDET.

Désignation du secrétaire de séance : Mme GRIVEL Christelle

Ordre du jour :

- 1 – Convention de remplacement,
- 2 – Plan de financement des chemins communaux,
- 3 – Appels d'offres chaudière : informations

Questions diverses

2024-32 Autorisation du recours au Service de Secrétariat de Mairie itinérant et d'accompagnement aux prises de fonctions de secrétariat de Mairie proposé par le Centre de Gestion du Cher

Le Maire, expose à l'assemblée délibérante une proposition d'adhésion à la prestation de secrétaire de mairie itinérante proposé par le Centre de Gestion.

Le CDG18 propose un service de remplacement et d'accompagnement permettant d'assurer les missions suivantes :

- Les fonctions de secrétaire de mairie par une aide ponctuelle occasionnée par un surcroît de travail,
- Le remplacement d'un agent administratif à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel, momentanément indisponible,
- Le coaching d'une secrétaire de mairie en prise de poste.

Considérant l'intérêt pour la collectivité pouvoir faire appel à ce service,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Sur le rapport de Monsieur le Maire après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents,

DECIDE

- D'adhérer au Service de Secrétariat de Mairie Itinérant et d'accompagnement aux prises de fonctions de secrétariat de mairie proposé par le Centre de Gestion du Cher,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service, jointe en annexe ainsi que tous les documents y afférant,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prévoir les crédits afférents à cette adhésion et à procéder au règlement des factures présentées par le Centre de Gestion du Cher.

2024-33 Plan de financement des chemins communaux

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 24 octobre 2024 a approuvé le projet de jalonnement du schéma communal de promenades et de randonnées. Il précise, en outre, que ce projet a été élaboré

par l'Agence CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES dans le cadre d'une convention d'assistance technique intervenue entre la Commune et ces établissement public dont elle est membre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'assistance technique intervenue entre la Commune de Presly et l'Agence CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES en date du 16 février 2024 et relative au schéma communal de randonnée,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 octobre 2024 approuvant le projet de jalonnement du schéma communal de promenades et de randonnées,

Considérant le plan de financement prévisionnel du projet présenté ci-dessous :

Dépenses (€ HT)		Recettes (€)	
Mobiliers d'interprétation	4 500,00	Conseil Départemental du Cher (20%)	3 668,32
Balisage et Signalétique	5 700,00	Etat/DETR (50%)	9 170,80
Mobiliers d'accueil (table-banc)	4 400,00		
Honoraires (Assistance Technique)	2 281,60	Autofinancement (30%)	5 502,48
Imprévus/Aléas	1 460,00		
TOTAL	18 341,60	TOTAL	18 341,60

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel du projet de schéma de jalonnement du schéma communal de promenades et de randonnées,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de l'État (DETR) et auprès du Conseil Départemental du Cher,
- De donner son accord pour que Monsieur le Maire, ou son représentant, engage toutes les démarches y afférentes,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.